

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AJACCIO - 2001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/07/2026 - 3084 - 2005 B 00266 - 483 213 112 - 2B HABITAT

2B HABITAT

SARL au capital de 30.000 Euros

Siège social : Liendit Baléone 20167 SARROLA-CARCOPINO

483 213 112 RCS AJACCIO

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 235.057,61 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice235.057,61 Euros

A titre de dividende global à l'associée unique **200.000,00 Euros**
Soit 66,666 Euros par part

Le solde, affecté en totalité au compte "Autres Réserves"35.057,61 Euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200.000 Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'associée unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis, l'année de leur versement, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable depuis le 1^{er} janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

AGOA/Exercice	Distribution	Abattement 40 %
2025 (Exercice 2024)	300.000 €	300.000 €
2024 (Exercice 2023)	200.000 €	200.000 €
2023 (Exercice 2022)	200.000 €	200.000 €

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La gérance :

M. François **LEANDRI**



Sté 2B HABITAT

KM 5 ZI DE BALEONE
ROUTE DE MEZZAVIA
20167 SARROLA CARCOPINO

COMPTES ANNUELS

FIDUCIAIRE DE CORSE

Résidence 1er Consul, A3

RUE DES TAMARIS QUARTIER CANDIA

20090 AJACCIO

04 95 23 63 40

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	1 431	1 431		373	373	100.00
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions	55 780	49 444	6 336	7 132	796	11.16
	Install. techniques, matériel et outillage indus.	25 761	11 780	13 981	17 575	3 594	20.45
	Autres immobilisations corporelles	700 485	663 727	36 757	43 166	6 409	14.85
	En cours, avances et acomptes						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés	15		15	15		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	21 000		21 000	21 000		
	Total de l'actif immobilisé (III)	804 472	726 382	78 090	89 261	11 172	12.52
	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.	413 931	9 900	404 032	409 669	5 638	1.38
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	1 487 846	50 430	1 437 416	1 044 221	393 195	37.65
	Autres créances	207 779		207 779	498 856	291 078	58.35
	Charges constatées d'avance	5 973		5 973	2 994	2 979	99.49
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	241 038		241 038	235 882	5 155	2.19
	Total de l'actif circulant (IV)	2 356 566	60 330	2 296 236	2 191 623	104 613	4.77
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	3 161 038	786 712	2 374 326	2 280 884	93 442	4.10

(1) Dont à moins d'un an

21 000

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025	12	Exercice N-1 31/12/2024	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 30 000)	30 000		30 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	3 000		3 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	741 911		887 127		145 216	16.37
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	235 058		154 784		80 274	51.86
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	1 009 968		1 074 911		64 942	6.04
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total autres fonds propres (I bis)							
PROVISIONS							
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total des provisions (II)							
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	483		366		117	32.05
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	582 896		497 399		85 497	17.19
	Dettes fiscales et sociales	162 729		138 775		23 954	17.26
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	129 438		74 000		55 438	74.92
	Produits constatés d'avance	488 812		495 434		6 622	1.34
	Total des dettes (III)	1 364 357		1 205 973		158 384	13.13
Ecarts de conversion passif (IV)							
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		2 374 326		2 280 884		93 442	4.10

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 338 100 1 205 973

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Liste des principales méthodes

Événements post-clôture

Informations significatives

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de réglementation comptable

Note X églementation comptable

Première application du règlement ANC n° 2022-06

À compter de l'été applique le règlement n° 2022-06 de l'é des normes comptables modifiant le Plan Comptable Général et modernisant la présentation des états financiers.

Ce règlement est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Modalités d

Conformément aux dispositions transitoires du règlement ANC n° 2022-06, la société a procédé à une application prospective, sans retraitement des comptes de l'exercice.

Les méthodes comptables antérieurement appliquées n'ont été modifiées sur le fond. Les changements portent principalement sur la présentation des états financiers.

Principales modifications

La première application du règlement a entraîné :

la suppression des comptes de transferts de charges, désormais enregistrés en diminution des charges correspondantes ;

la nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limitée aux événements majeurs et inhabituels ;

des ajustements de présentation et de libellés dans les états financiers.

Incidence sur les comptes annuels

La première application du règlement ANC n° 2022-06 résulte de l'

Les éventuels reclassements opérés relèvent uniquement de modifications de présentation sans impact sur le résultat net.

Comparabilité

En l'exercice, la comparabilité des états financiers avec ceux de décembre 2024 peut être affectée en raison des évolutions de présentation introduites par le règlement ANC n° 2022-06.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Changement d'estimation

Correction d'erreurs

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -

(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	1 431			1 431
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui	55 780			55 780
Installations techniques, matériels et outillages industriels	25 761			25 761
Installations générales, agencements, aménagements divers	649 809	9 716	5 105	654 420
Matériel de transport	10 437		2 511	7 926
Matériel de bureau et matériel informatique	32 447	1 749		34 197
Mobilier	3 942			3 942
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	21 015			21 015
TOTAL GENERAL	800 623	11 465	7 617	804 472

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	1 058	373		1 431
Immobilisations corporelles				
Constructions sur sol d'autrui	48 648	796		49 444
Installations techniques, matériels et outillages industriels	8 186	3 594		11 780
Installations générales, agencements, aménagements divers	614 464	9 751	2 504	621 711
Matériel de transport	9 663	774	2 511	7 926
Matériel de bureau et matériel informatique	25 789	4 434		30 223
Mobilier	3 554	314		3 867
TOTAL GENERAL	711 361	20 036	5 015	726 382

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation					
Sur autres immobilisations financières					
Sur stocks et en cours	9 900				9 900
Sur comptes clients	30 710	26 694	6 974		50 430
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	40 610	26 694	6 974		60 330

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	21 000	21 000	
Clients douteux ou litigieux	97 637	97 637	
Autres créances clients	1 390 208	1 390 208	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 761	14 761	
Groupe et associés	18 965	18 965	
Débiteurs divers	174 052	174 052	
Charges constatées d'avance	5 973	5 973	
TOTAL	1 722 597	1 722 597	

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	483	483		
Fournisseurs et comptes rattachés	582 896	582 896		
Personnel et comptes rattachés	27 057	27 057		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 701	50 701		
Impôts sur les bénéfices	25 714	25 714		
Taxe sur la valeur ajoutée	40 263	40 263		
Autres impôts taxes et assimilés	18 993	18 993		
Autres dettes	129 438	129 438		
Produits constatés d'avance	488 812	488 812		
TOTAL	1 364 357	1 364 357		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES DE PASSIF -

(Art. 832-17)

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES -

(Art. 832-20)

1. Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	5 924	
TOTAL	5 924	

- ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS ET REÇUS -

(Art. 836-1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS PRIS EN MATIÈRE DE CRÉDIT-BAIL -

(Art. 836-3)

Contrats de crédit-bail	Montant des redevances restant à payer à la clôture de l'exercice	Prix d'achat résiduel
- IVECO DAILY CHASSIS CABINE 35C		
- PEUGEOT 208 PRENIUM PACK BLUE HDi	2 176	
- PEUGEOT 208 PRENIUM PACK BLUE HDi	2 176	
- CITROEN BERLINGO GD-533-GB		404 895
- VOLKSWAGEN CRAFTER 3 KPL35 VAN	24 143	4 495
Mobilier	28 494	409 390
TOTAL	28 494	409 390

- AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN -

(Art. 836-5)

LEANDRI François GERANT(E)